

Page: 1/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
  - Nom du produit: Heravest L
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la production de prothèses dentaires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
  - · Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- · Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
  - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
  - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
    - · Pictogrammes de danger néant
    - · Mention d'avertissement néant
    - · Mentions de danger néant
  - · Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- · 2.3 Autres dangers -
  - Résultats des évaluations PBT et vPvB
    - · PBT: Non applicable.
    - vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
  - · Description : -
  - · Composants contribuant aux dangers:

14808-60-7	dioxyde de silicium, < 1 % quartz (non respirable)	≥10-≤25%
	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires,	
	des limites d'exposition sur le lieu de travail	

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
  - Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
  - · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 2)



Page: 2/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: Heravest L

(suite de la page 1)

après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
  - Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications -

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

-

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
  - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
  - Stockage:
    - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
    - · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
    - Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)



Page: 3/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: Heravest L

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :						
7778-18-9 calcium (sulphate de)						
VLEP (France)	Valeur à long terme: 10 mg/m³					
14808-60-7 dioxyde de silicium, < 1 % quartz (non respirable)						
VLEP (France)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ pour la fraction alvéolaire					
AGW (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m³					
BOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,1* mg/m³ *respirable fraction					

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
  - · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
  - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
    - Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire : non nécessaire.
- Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

recommandée

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- 'Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- · Protection des yeux/du visage Lunettes du protection
- · Protection du corps : Vêtement de protection léger

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
inodore

(suite page 4)



Page: 4/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: Heravest L

(suite de la page 3) Non déterminé. Seuil olfactif: · Point de fusion : non déterminé · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition non déterminé · Inflammabilité Non déterminé. · Limites inférieure et supérieure d'explosion · inférieure : Non déterminé. · supérieure : Non déterminé. · Point d'éclair : non applicable Non déterminé. · Température de décomposition : Non applicable. Viscosité : · Viscosité cinématique Non applicable. · Viscosité cinématique · dynamique : Non applicable. Solubilité · l'eau : insoluble Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur Non déterminé. Pression de vapeur : Non applicable. · Pression de vapeur: Densité et/ou densité relative 3.070 a/cm3 Densité à 20 °C: · Densité relative. Non déterminé. Non applicable. · Densité de vapeur: · Caractéristiques des particules Voir point 3. · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles. · Aspect: Forme: poudre · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Non déterminé. · Teneur en solvants : 100,0 % · Teneur en substances solides : · Modification d'état · Vitesse d'évaporation. Non applicable. · Informations concernant les classes de danger physique Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant · Aérosols néant Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant

(suite page 5)



Page: 5/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

## Nom du produit: Heravest L

		(suite de la page 4
· Substances et mélanges autoréactifs	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des		
gaz inflammables au contact de l'eau	néant	
Liquides comburants	néant	
Matières solides comburantes	néant	
Peroxydes organiques	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour le		
métaux	néant	
· Explosibles désensibilisés	néant	

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
  - · Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
  - · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

•	complete in a dec derinates dispersions, for enteres de sidesimodien no com pas formpse.					
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :						
7727-43-7 sulfate de baryum, naturel						
Oral	LD50	307.000 mg/kg (rat) (OECD 401)				
Sensibilisation	sensibilisation	(non défini)				
7778-18-9 cald	cium (sulphate	de)				
Oral	LD0	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 420)				
Inhalatoire	LC0/4h	≥3,26 mg/L (rat) (OECD 403)				

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation :
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)



Page: 6/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

## Nom du produit: Heravest L

(suite de la page 5)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
  - · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
  - · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - · PBT: Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
- Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- · 12.7 Autres effets néfastes
  - · Autres indications écologiques :
    - Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- Emballages non nettoyés :
  - Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
  - · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ĂDN, IMDG, IATA

néant

(suite page 7)



Page: 7/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: Heravest L

		(suite de la page
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	t	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prendre p l'utilisateur	<b>ar</b> Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformé aux instruments de l'OMI	<b>ment</b> Non applicable.	
· Indications complémentaires de transp	oort: -	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
  - · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

aucune information disponible

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT aucune information disponible
  - · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Date de la version précédente: 23.11.2020
- · Numéro de la version précédente: 3

(suite page 8)



Page: 8/8

(suite de la page 7)

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 29.05.2024

## Nom du produit: Heravest L

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Societ LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative \* Données modifiées par rapport à la version précédente